



Extrait de Big Brother Awards France (BBA-F)

<http://bigbrotherawards.eu.org>

# Consortium de gestion du Dossier Médical Personnel (GIP DMP)

Big Brother Awards 2005

Orwell Entreprise, Nominé Orwell,  
Vie privée et données personnelles

## Résumé :

Sous couvert "d'intérêt public", ce GIP chargé de déployer le DMP - présidé par un membre de l'Institut Montaigne -, se révèle être une machine industrielle qui va sous-traiter aux consortiums privés l'exploitation de nos données médicales

---

Big Brother Awards France (BBA-F)

---

Déjà salué à travers la "Mention spéciale" remis en 2004 au ministre Douste-Blazy, le dossier médical informatisé et partagé - DMP - est devenu en 2005 une réalité économique qui fait saliver les prestataires de tous poils.

Après les "expérimentations" autorisées par la CNIL qui autorisent les assureurs à s'immiscer dans les feuilles de soins électroniques (Axa, Groupama et récemment et Swiss Life), la manière dont le DMP se construit constitue une nouvelle rédition face aux groupes informatiques privés dans la gestion de nos secrets médicaux.

Le Groupement d'intérêt public de "préfiguration" du DMP est certes géré par des représentants de l'Etat, mais parmi ses "membres de droit" figure le DG de la super-banque Caisse des dépôts, établissement public rompu depuis longtemps aux joies du profit. Son président, Dominique Coudreau, ex-DG de la CNAM, de l'agence d'hospitalisation d'IDF, prend les parures officielles de "conseiller maître à la Cour des Comptes" dans ses interventions, mais il est aussi membre du très libéral Institut Maigne (créé fin 2000 par Claude Bébéar le président d'AXA). Ses deux adjoints sont :

- ▶ Pierre Bivas, ingénieur des mines, conseiller technique au cabinet d'Hervé GAYMARD en 1995 (Secrétaire d'État Santé et de la Sécurité sociale) puis de Jacques BARROT en 1996 (Travail et des Affaires sociales).
- ▶ Jacques Beer-Gabel : DSI au ministère de la santé et de la CNAM, ex-vice-président du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises), ex-DSI de la Société Générale et de Rhône-Poulenc-Rorer (devenu Aventis) - et ancien conseiller du Président de la CNIL.

Le 5 octobre 2005, le CA du GIP DMP a approuvé le choix de six consortiums sélectionnés pour mettre en Suvre les phases de préfiguration. Pas mal d'ex-candidats ou lauréats des derniers BBA ! Visez plutôt :

- ▶ Cegedim - Thalès
- ▶ D3P (RSS/Cegetel - Microsoft - Medcost / Doctissimo)
- ▶ France Télécom - IBM - CAP GEMINI - SNR
- ▶ inVita - Accenture - La Poste - neuf cegetel - Intra Call Center- Jet Multimedia - Sun microsystems
- ▶ Santeos (Atos- Unimédecine - HP - Strateos - Cerner)
- ▶ Siemens- Bull - EDS

Sans commentaires, discours du directeur "Santé" de Microsoft France Dominique Gerbod (extraits d'un colloque parlementaire du 13 juin 2005) : "réussir le DMP passe par une approche autour du retour sur investissement pour les différents acteurs : patients, medecins, hopitaux..." Ses propositions : "- renforcer l'adhésion des pros de santé à l'informatique en la rendant plus simple, plus conviviale et surtout plus intégrée à la pratique.

- ▶ casser les clivages en mettant en place des outils de partage, de collaboration et d'échanges ;
- ▶ sécuriser l'information lié aux patients à travers une gestion simplifiée des cartes à puces et une gestion des accès aux documents sur le poste de travail
- ▶ fournir aux gestionnaires des outils de pilotage et de programmation de l'activité et des ressources."

De plus, dicit le Quodidien du médecin (22/12/2005), "Sans attendre la parution dans les prochains jours du décret relatif aux hébergeurs de données médicales (publié finalement le 5/01/2006), le GIP-DMP a [déjà] finalisé le contenu du DMP".

S'en suit une interview du président du GIP Dominique Coudreau, qui nous rassure : « Nous ne devrions pas rencontrer de problèmes technologiques ou de sécurité car nous avons adopté des standards internationaux. Il faudra pour le DMP une toile d'araignée qui permette la circulation des données en toute sécurité, comme pour la carte bancaire. ».

Comme pour la carte bancaire ! Sensible car ces "transmissions" concernent des données très intimes issus du

"dossier métier" (le plus fourni) que chaque praticien sera invité à copier et transférer dans le DMP.

*Post-scriptum :*

- ▶ [Arrêté du 13 avril 2005](#) portant composition du conseil d'administration du groupement d'intérêt public dénommé « Groupement de préfiguration du dossier médical personnel »
- ▶ [Quotidien du médecin, 22/12/2005](#)
- ▶ Communiqué du GIP sur l'appel d'offre (5 octobre 2005) : [http://www.d-m-p.org/docs/CommuniqueGIP\\_DMPdu051005.pdf](http://www.d-m-p.org/docs/CommuniqueGIP_DMPdu051005.pdf)